



# MESURE FEADER AGROFORESTERIE 2023



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



31 mai 20

# UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'AGROFORESTERIE

## Des défis inscrits dans la Stratégie Régionale Biodiversité



- B1.8 – Favoriser l'émergence d'une filière végétal local**  
**B5.1-Accroître les mesures et suivis et la préservation des haies et ripisylves**  
**B5.2- Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie en matière d'agroforesterie**  
**B5.3- Déployer des projets de restauration de la biodiversité en espace agricole**

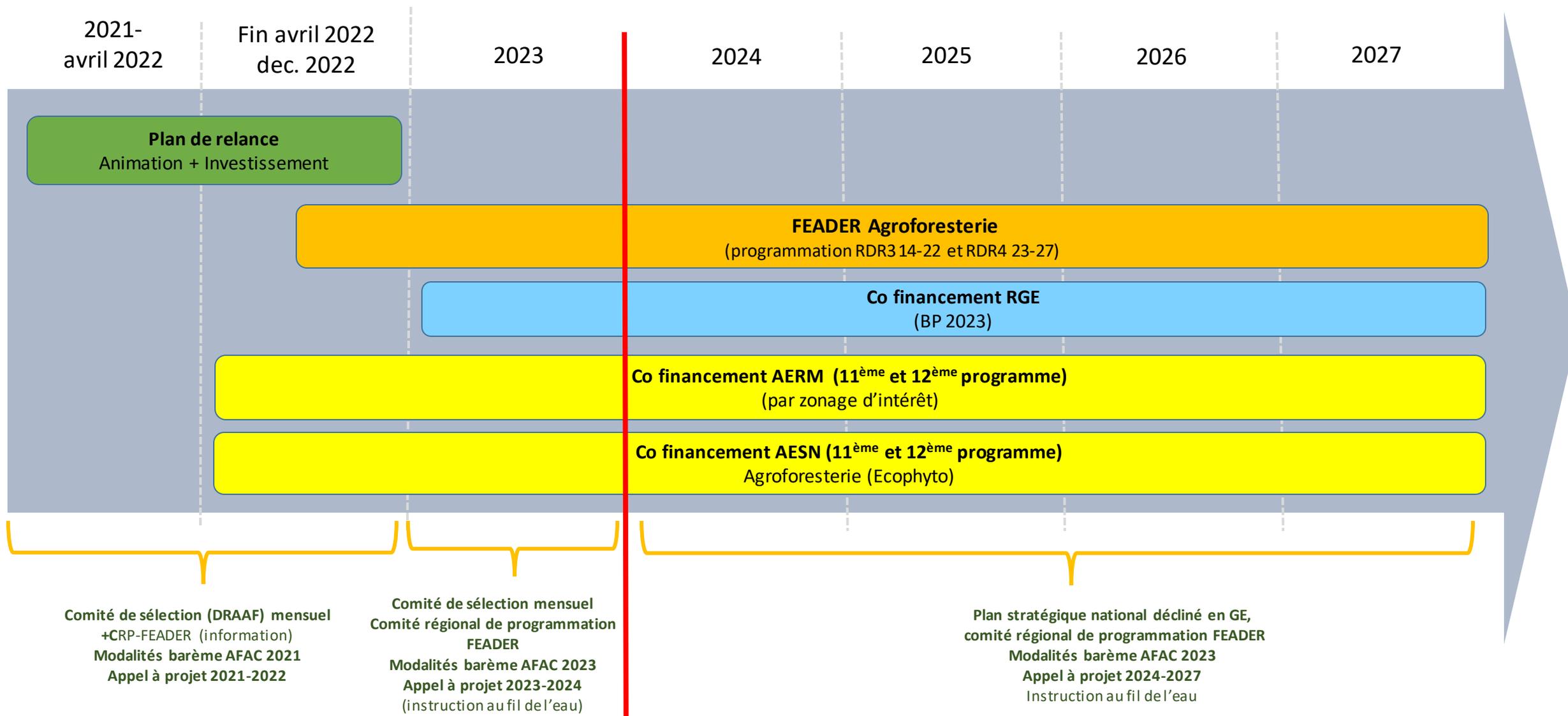
## Des indicateurs et des questions évaluatives dans l'OGEB

Milieux ouverts

	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des prairies régionales ?
	Comment évolue la quantité de produits phytosanitaires utilisée chaque année sur les milieux ouverts ?
	Quelle est la superficie de haies et de bandes enherbées en milieu agricole sur le territoire régional ? Comment cette superficie évolue-t-elle ?
	Comment évoluent les cortèges d'espèces spécialisées des milieux ouverts et agricoles ?
	Comment évolue le taux de contractualisation des mesures favorables à l'environnement ?
	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des pelouses sèches régionales ?
	Comment le paysage agricole évolue-t-il ?
	Comment évoluent l'état écologique et la dynamique des milieux ouverts ?
	Comment la biodiversité des sols agricoles évolue-t-elle ?
	Quelles est l'évolution de la diversité génétique ?

Observatoire Grand Est  
de la Biodiversité

# CHRONOLOGIE DES DISPOSITIFS / FINANCEMENTS



# ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA MESURE AGROFORESTERIE

## Bénéficiaires

- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs
- Établissements d'enseignements agricoles
- Collectivités locales



## Éligibilité des projets

- Terres à vocation agricoles
- Exploitation située en Grand Est
- Dossier technique avec descriptif du projet, analyse de l'existant, plan ou cartographie
- Accompagnement technique par structure habilitée pour la mesure FEADER

## Critères

- Plantations de haies : linéaire minimum recommandé, présence d'une bande enherbée
- Alignement d'arbres intraparcellaires : surface minimale...
- Prescriptions : paillage naturel obligatoire, protection gibiers...

# ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA MESURE AGROFORESTERIE

## Actions éligibles

- Mise en place de la plantation (préparation du sol)
- Fournitures et pose des plants, paillage, protections, strate herbacée
- Prestation d'accompagnement par une structure habilitée



## Montant de l'aide

- Barèmes construit sur le référentiel de couts unitaires AFAC 2023 (intégrant 15% pour les regarnis)
- Total d'aide publique 80% du cout total HT du projet
- FEADER : 80% de l'aide publique
- Cofinanceurs : Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, Région Grand Est



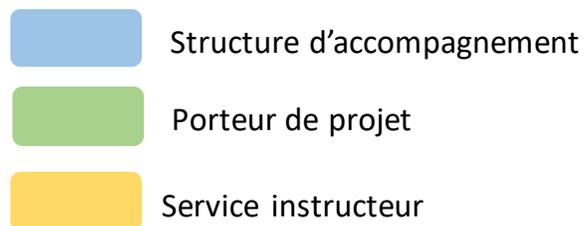
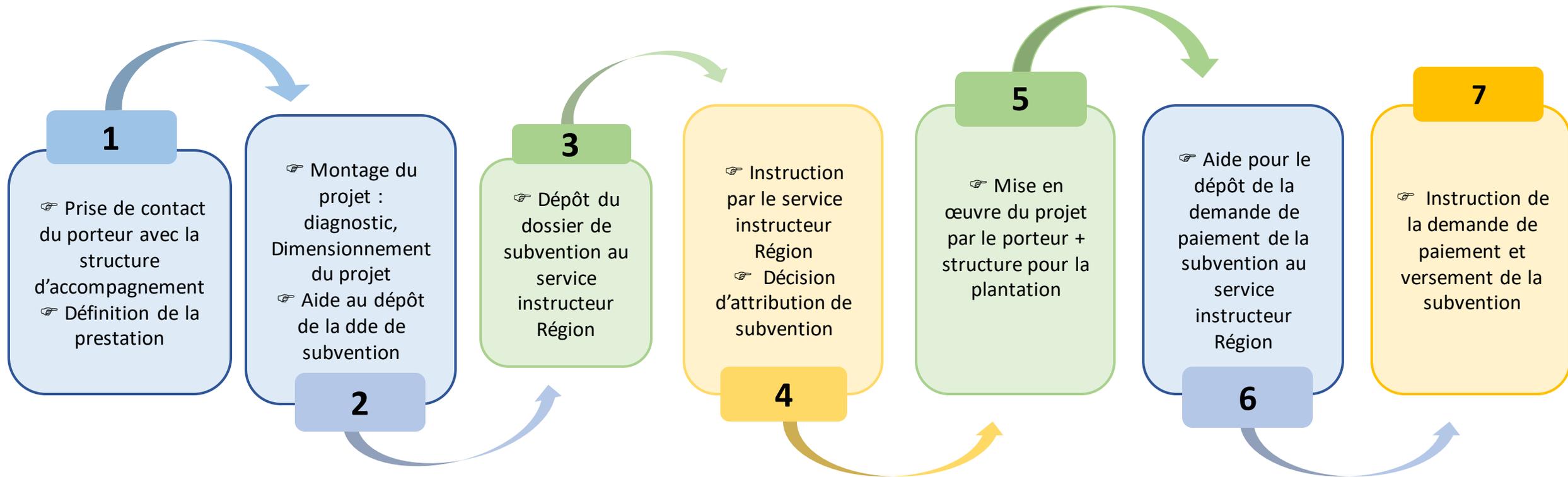
## Dépenses inéligibles

- Semis annuels, sapins de Noël,
- Les espèces exotiques non présentes dans l'aire biogéographique (liste CB)
- Études seules
- Entretien de systèmes agroforestiers préexistants
- Travaux de boisement de terres agricoles
- Paillage plastiques
- Projet de renouvellement à l'identique de système préexistants

# STRUCTURES HABILITÉES POUR L'ACCOMPAGNEMENT (JUN 2023)

<b>Structure habilitée</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Périmètre d'action</b>
<b>Bio en Grand Est</b>	-	<b>Région Grand Est</b>
<b>Sylvaterra</b>	<b>CPIE Meuse, CPIE Nancy, Meuse Nature environnement, LPO 54, Haie'mergence, Bio en Grand Est</b>	<b>Région Grand Est</b>
<b>Haie'mergence</b>	<b>Sylvaterra</b>	
<b>Haies Vives d'Alsace</b>		<b>Alsaces et départements limitrophes</b>
<b>PNR Lorraine</b>		<b>Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle</b>
<b>CPIE de Meuse</b>	<b>Association Au-dela de l'Eau, Arvalis, Bio en Grand Est</b>	<b>Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle ouest</b>
<b>Chambre d'Agricultures Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Alsace, Vosges</b>	-	<b>Région Grand Est</b>
<b>Fédération des chasseurs des Ardennes</b>	-	<b>Ardennes</b>
<b>Fédération des chasseurs de l'Aube</b>	-	<b>Aube</b>
<b>CIVAM de l'Oasis</b>	-	<b>Champagne crayeuse (Marne et Aube)</b>

# DÉROULEMENT D'UN PROJET FEADER AGROFORESTERIE



# CADRAGE ADMINISTRATIF

- ❑ Documents disponibles prochainement (sur le modèle du plan de relance) :
  - Appel à projet FEADER Agroforesterie
  - Formulaire de demande de subvention
  
- ❑ Modalités de fonctionnement
  - Comité de sélection régulier avec Comité Régional de Programmation FEADER consécutif => délai de 2-3 mois d'instruction après le dépôt de la demande de subvention
  
- 📌 Quelques points d'attention :
  - Relation entre le porteur de projet et la structure accompagnatrice (prestation)

Suivi administratif

[feader.developpementdurable@grandest.fr](mailto:feader.developpementdurable@grandest.fr)

Suivi technique

[celine.bernard-gardes@grandest.fr](mailto:celine.bernard-gardes@grandest.fr)

# COMMUNICATION

- sur le site internet de la Région Grand Est / rubrique « Mes aides » : <https://grandest.aides>
- sur la plateforme régionale biodiversité : <https://biodiversite.grandest.fr>
- sur le site Beeurope des fonds européens <https://beeurope.grandest.fr>



Dépôt des projets via l'adresse générique : [feader.developpementdurable@grandest.fr](mailto:feader.developpementdurable@grandest.fr)





# Merci !

Suivi administratif

[feader.developpementdurable@grandest.fr](mailto:feader.developpementdurable@grandest.fr)

Suivi technique

[celine.bernard-gardes@grandest.fr](mailto:celine.bernard-gardes@grandest.fr)